

RÉUNION ASSOCIATION RÉSEAU VIVRE PARIS ! / DU / DPSP

26 octobre 2018

- 1) Étaient présents pour notre association : Laurent Jeannin-Naltet, Alix Christian, Mona Harari, Jenny Grosslerner
- 2) Étaient présents pour la DU : M. Sébastien Leparlier (qui quitte son poste la semaine 29/10/18)
- 3) Étaient présents pour la DPSP : Messieurs Orblin, Alayrac, Piesyk (responsable des PV à la DPSP), Dauba (responsable de la brigade de Paris pour les incivilités et sécurité)
- 4) La création de notre association a été annoncée à la DU/DPSP
- 5) Mise à jour de la liste des PV 2018 sur la liste des établissements : si nous avons transmis une liste avec tous les établissements de toutes nos associations, nous aurions obtenu aussi le nombre de PV dressés pour ces mêmes établissements
- 6) Il nous est rappelé que nous ne devons pas diffuser cette liste de PV, contrairement à ce qu'a fait une association consacrée aux 3^e et 4^e arrondissements
- 7) Remarques sur certains établissements :
 - a. Le Mabillon : la terrasse installée sur un trottoir de moins d'1m60 pousse les piétons à marcher sur la grille d'arbre => ce qui a entraîné des accidents (M Harari)
 - b. L'ineptie des terrasses chauffées a été dénoncée
 - c. L'encombrement des trottoirs de la rue de Buci par les terrasses et contre terrasses, serait pris en compte par le maire d'arrondissement
 - d. Questionnement à propos de l'autorisation accordée à « Les Éditeurs » au Carrefour de l'Odéon (6^{ème}) qui ne devrait pas exister
 - e. La taverne de la Butte a été verbalisée en avril pour sa terrasse
 - f. Si un accident subvenait entre un piéton et une voiture dans la rue Cler, aux trottoirs impraticables, qui serait responsable : les cafés, la ville ...) ?
 - g. Une nouvelle association de commerçants de la Butte aux Cailles aurait signé une charte avec la mairie du 13^{ème} ; tout irait mieux dans ce quartier.

h. La situation du 18^{ème} arrondissement a été abordée : de nombreux PV ont été dressés et le maire d'arrondissement est très sensible à ces problèmes

8) L'association fait remarquer que malgré les interventions signalées (PV), rien ne change. Donc quoi faire ?

- a. Le manque de coordination entre police et DPSP est souligné : les PV de la DPSP ne sont pas pris en compte par la préfecture ; ils ne peuvent pas aider la préfecture à prendre des sanctions, en particulier des fermetures administratives
- b. Les PV de la DPSP doivent toujours passer par un juge ce qui prend beaucoup de temps ; les nuisances sont toujours d'origine professionnelle (odeurs, bruit de cuisine). Les mesures sont faites chez le riverain plaignant. Tout ce qui concerne le bruit-tapage nocturne, c'est l'affaire de la police
- c. Pourquoi continuer à donner encore des autorisations quand il y a des problèmes connus dans les quartiers ?
- d. Retirer les autorisations de terrasses : uniquement possible sur demande de l'hôtel de ville et du maire d'arrondissement, d'après la DU
- e. Toujours d'après la DU, une terrasse attribuée mais non conforme ne pourra être modifiée qu'au changement de propriétaire. Cette position est vivement contestée par le RVP
- f. La brigade de Paris patrouille nuit et jour dans les quartiers festifs comme Oberkampf, BAC et sur plainte
- g. Nous avons signalé que le fichier en ligne des autorisations de terrasses n'est pas à jour : la DU annonce une prochaine modernisation de son système informatique